

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Réunion régulière du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 16 mars 2017 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

16 mars 2017

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont  
M. Roger Michaud, substitut, Maskinongé  
M. Martin Laterreur, St-Léon-le-Grand  
M. Réjean Carle, substitut, Sainte-Ursule  
M. Gaétan Beauclair, Yamachiche  
M. André Lamy, Louiseville  
M. André Clément, Saint-Justin

Sont aussi présent :

Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier  
Monsieur Francis Morel-Benoît, responsable des opérations  
Monsieur Claude Lacombe, CPA auditeur, CA de chez Malette S.E.N.C.R.L.  
Madame Joanie Roy, CPA auditrice, CA, MBA de chez Malette S.E.N.C.R.L.

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Madame Barbara Paillé, présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 16 février 2017
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Dépôt et adoption de la correspondance
6. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
7. Approbation du paiement des comptes
8. Dépôt et adoption du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016
9. Consommation hebdomadaire
10. Suivi des nappes de la Régie
11. Pluviométrie
12. Information sur les équipements
  - 12.1 Rapport d'activités de Francis Morel Benoît
  - 12.2 Suivi de dossier : Essais de Pompage – Akifer – nappe Ste-Angèle
  - 12.3 Projet télémétrie– Octroi de contrat pour services professionnels en ingénierie
  - 12.4 Déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2016

- 12.5 Entretien génératrice bâtiment Ste-Angèle
- 12.6 Réparation de la carrosserie du Sprinter
- 12.7 Changement des ordinateurs
- 12.8 Remplacement d'un débitmètre au SA-21
- 13. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
  - 13.1 Renouvellement – Administrateur au conseil de l'OBVRLY
- 14. Varia
  - 14.1 Demande de soumissions – Manuel d'opération et d'entretien des équipements de production d'eau potable
  - 14.2 Salaire du secrétaire-trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré
  - 14.3 Refinancement d'un montant de 296 000\$ au 23 juin 2016
  - 14.4 Formation des opérateurs sur les espaces clos
  - 14.5 Formation du secrétaire-trésorier sur les espaces clos
  - 14.6 Formation des opérateurs sur la signalisation routière
  - 14.7 Formation des opérateurs en abattage manuel et débroussaillage
  - 14.8 Wifi
  - 14.9 Dépôt du rapport de vérification du barrage Waterloo
  - 14.10 Résolution de la municipalité de Yamachiche
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la réunion

2017-03-033

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Roger Michaud et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le varia ouvert :

---

Tous les membres présents sont d'accord pour discuter immédiatement du point 8 de la présente réunion concernant la présentation des états financiers par Monsieur Claude Lacombe, CPA auditeur, CA de chez Malette S.E.N.C.R.L.

---

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 16 FÉVRIER 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la réunion ci-haut mentionnée ;

**POUR CE MOTIF :**

2017-03-034

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 16 février 2017.

**4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucun rapport produit

**5. CORRESPONDANCES RECUES**

**A. MUNICIPALITÉS MEMBRES**

**Yamachiche** – Résolution numéro 039-2017 concernant la rencontre avec le conseil d'administration de la RAGP

**B. AUTRES CORRESPONDANCES**

21 février 2017

**Revenu Québec** – Réception notre avis de remboursement confirmant que notre demande de remboursement de la TVQ de 16 757,06\$ pour 2016 a été acceptée sans aucune modification.

28 février 2017

**SAAQ** – Réception de 2 lettres confirmant que Madame Lise Rabouin n'aura pas droit à une indemnité de remplacement de revenu de la SAAQ suite à un accident de voiture survenu le 18 novembre 2016 puisqu'à ce moment elle était incapable d'exercer tout emploi de façon régulière et qu'elle reçoit déjà une indemnité de la CNESST pour un accident de travail survenu en 1996.

**CSST** – Relevés des prestations accordés et des sommes imputées au 28 février 2017.

2 mars 2017

**Banque Manuvie** – Relevé des opérations au 28 février 2017, Solde : 280 508,26\$.

7 mars 2017

**Fiat Chrysler Automobiles** – Avis pour un rappel de sécurité sans frais concernant le gonfleur du coussin gonflable côté conducteur de notre Dodge Sprinter qui peut éclater pendant un déploiement lors d'une collision. Nous recevrons un autre avis lorsque le manufacturier aura la pièce pour la remplacer.

8 mars 2017

**Le Groupe FORCES s.e.n.c.** – Rapport officiel de l'audit quinquennal des installations de production d'eau potable

2017-03-035

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

**6. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**DÉLÉGATION DE POUVOIR MARIO PAILLÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Réunion régulière du 16 mars 2017

**Fonds Administration**

Salaires au 16-02-2017	Employés	3 133,08
Hydro-Québec	Électricité d'opération SE	2 255,68
Salaires au 23-02-2017	Employés	3 215,10

Salaires au 23-02-2017	Conseil d'administration	574,05
Receveur Général Canada	DAS février 2017	2 354,69
Revenu Québec	DAS février 2017	5 426,46
Salaires au 02-03-2017	Employés	3 121,36
Desjardins Sécurité financière	Cotisations RPA février 2017	1 036,80
Salaires au 09-03-2017	Employés	3 103,80
Bell Mobilité	Paquettes mars 2017	75,98
L'Union-Vie	Assurances collectives	937,18
Sogetel	Service tél. bâtiment SA	60,88
Hydro-Québec	Électricité d'opération SA-23/24	8 586,74
Hydro-Québec	Électricité d'opération SA-21	(2 565,60)
Bell Mobilité	Cellulaire février 2017	93,07
Visa Desjardins	Frais annuels	60,00
Hydro-Québec	Électricité d'opération Chambre 205	29,29
Salaires au 16-03-2017	Employés	3 092,08
		<b>34 590,64</b>

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Paillé dépose aux membres du conseil le rapport préparé en date du 16 mars 2017 relativement aux dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 16 mars 2017 ;

2017-03-036

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Lamy et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie le rapport préparé en date du 16 mars 2017 relativement aux dépenses payées dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

## **7. APPROBATION DES COMPTES**

### **COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION AU 16 MARS 2017 FONDS ADMINISTRATION**

8084	Pharmacie Chantal Gaboury	Divers produits d'entretien	43,45
8085	Garage R.S. Lessard	Déneigement - versement mars	1 690,13
8086	Patrick Morin	Table pliante de 8'	116,68
8087	Aspirateurs Serge Gaboury	Entretien ménage bureau	425,41
8088	I. Gagnon et Fils inc.	Quincaillerie diverse	58,70
8089	Entreprises Paul St-Yves	Déneigement - versement mars	977,29
8090	Dépanneur 350	Essence et diesel	352,00
8091	Tuboquip inc.	Diverses pièces	186,03
8092	Groupe Environex	Analyses de laboratoire	256,40
8093	Preston Phipps inc.	Actionneur électrique Keystone	2 509,74
8094	Veolia Water technologies	Divers produits de laboratoire	1 842,83
8095	Wolters Kluwer	Renouvellement code des municipalités	725,49
8096	Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite de sodium	1 371,20

8097	Toshiba Solution d'affaires	Photocopies	63,48
8098	Le Nouvelliste	Publication appel d'offre télémetrie	811,26
8099	Mallette s.e.n.c.r.l.	Première facture audit année 2016	9 427,95
8100	Servalve	Ensembles de réparation pilote	57,61
8101	Annie Francoeur	Pantalons de travail + diner 3 opérateurs	82,18
8102	Receveur Général du Canada	Fréquences radio	1 616,00
8103	Dicom	Frais de livraison	74,74
8104	SPI Sécurité	Cylindre 4 gas	311,54
8105	Climatisation Bélanger	Réparation moteurs + entretien	1 468,28
8106	Le Groupe FORCES s.e.n.c.	Audit quinquennal + vérif. Yamachiche	11 085,74
8107	Ghyslain Lambert, ing.	année 2016 + début 2017	5 978,70
8108	Balances Dodier	Vérification des balances	538,36
8109	VWR International co	Bécher + Présence-absence	359,17
			<b>42 430,36</b>

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 16 mars 2017.

\_\_\_\_\_  
Mario Paillé, trésorier

2017-03-037

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés ci-dessus pour une somme de quarante-deux mille quatre cent trente et trente-six (42 430.36 \$) pour l'administration.

**8. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a obtenu le mandat de vérification pour l'année 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Claude Lacombe, CPA auditeur, CA de chez Mallette S.E.N.C.R.L. présente aux membres du conseil d'administration de la Régie le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Claude Lacombe fait un résumé de ce rapport en indiquant qu'au 31 décembre 2016, la Régie disposait d'un surplus accumulé de 49 471,00 \$ ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-038

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement d'adopter le rapport financier de l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 tel que présenté par Monsieur Claude Lacombe, CPA auditeur, CA de chez Mallette S.E.N.C.R.L. et de le déposer aux archives de la Régie.

**9. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 14 mars 2017 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

**10. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 5 mars 2017 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

**11. PLUVIOMÉTRIE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date 6 mars 2017 relativement à la pluviométrie.

**12. INFORMATIONS SUR LES ÉQUIPEMENTS**

**12.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL BENOÎT**

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'entretien des équipements de la Régie :

- Julien de chez SAJB a activé notre serveur. Il envoie maintenant des courriels sur les téléavertisseurs et des SMS sur le cellulaire de la Régie pour les alarmes
- Nous aurons des stagiaires du CEGEP de Shawinigan du cours de gestion des eaux les 8, 10 et 15 mai prochain
- Emploi étudiant d'aide-opérateur – Nous avons reçu 3 CV jusqu'à maintenant
- Nous avons reçu la fille de Martin Laterreur en stage d'observation. Elle a passé l'avant-midi avec Annie. Elle lui a fait faire des analyses dans le laboratoire. Elle est allée faire la tournée avec elle.

**12.2 SUIVI DE DOSSIER : ESSAIS DE POMPAGE – GROUPE AKIFER INC. – NAPPES DE SAINT-ÉDOUARD ET DE SAINTE-ANGÈLE**

Francis Morel-Benoit fait rapport du résumé des essais de pompage du Groupe Akifer inc., rédigé par Madame Gaëlle Carrier, ingénieur.

**12.3 PROJET TÉLÉMÉTRIE – OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Ghyslain Lambert, ingénieur, dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré son rapport relativement aux

services professionnels en ingénierie pour le projet de télémétrie (analyse, étude technologique et évolution du système de télémétrie) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme ayant été retenue par le comité de sélection, avec le meilleur pointage final conforme après évaluation est Origine S.E.N.C., au montant de 50 589,00 \$ incluant les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. Ghyslain Lambert, ingénieur, d'octroyer le contrat à Origine S.E.N.C., au montant de 50 589,00 \$ incluant les taxes applicables ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-039

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Martin Laterreur et résolu unanimement que les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré acceptent la recommandation M. Ghyslain Lambert, ingénieur, relativement aux services professionnels en ingénierie pour le projet de télémétrie **ET** octroient le contrat de services professionnels à Origine S.E.N.C., au montant de 50 589,00 \$ incluant les taxes applicables.

**12.4 DÉCLARATIONS DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU POUR L'ANNÉE 2016**

Mario Paillé informe les membres du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré que la Régie a déposé le 28 février 2017 au MDDEP, sous la signature de Francis Morel Benoit, le rapport annuel 2016 de déclaration de prélèvements d'eau pour chacun des puits de la Régie.

**12.5 ENTRETIEN GÉNÉRATRICE BÂTIMENT STE-ANGÈLE**

**CONSIDÉRANT QUE** Génératrice Drummond ont procédé à l'entretien périodique des génératrices de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré au mois de novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cet entretien, le technicien de Génératrice Drummond a émis un rapport sur lequel il est fortement suggéré d'effectuer le remplacement des boyaux, de l'antigel, du thermostat, du bouchon du radiateur et des courroies pour assurer la fiabilité du groupe électrogène de la génératrice du bâtiment Ste-Angèle ;

**CONSIDÉRANT QUE** Génératrice Drummond ont émis une soumission au montant de 1 297,00 \$ plus taxes incluant les pièces, la main d'œuvre et le transport pour réaliser ces travaux ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-040

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Roger Michaud et résolu unanimement que les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré autorisent la dépense et acceptent de faire réaliser les travaux d'entretien du groupe électrogène de la génératrice du bâtiment Ste-Angèle par Génératrice Drummond au montant de 1 297,00 \$ plus taxes.

**12.6 RÉPARATION DE LA CARROSSERIE DU SPRINTER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Dodge Sprinter de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré présente des tâches de rouille dans le bas de la caisse du côté passager ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait préférable de faire réparer la carrosserie du Dodge Sprinter avant que le problème ne s'aggrave ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Francis Morel-Benoit a demandé des prix pour la réparation de la carrosserie du Dodge Sprinter ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions suivantes ont été reçues :

- Carrossier Procolor Maski 600,11 \$ taxes incluse
- Top Design Automobiles 2 224,77 \$ taxes incluses

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-041

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement que les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré acceptent la dépense et autorisent la réparation de la carrosserie du Dodge Sprinter par Carrossier Procolor Maski au montant de 600,11 \$ taxes incluses.

### **12.7 CHANGEMENT DES ORDINATEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** la durée de vie utile d'un ordinateur en entreprise est estimée à 3 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** la technologie informatique évolue très rapidement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'Aqueduc de Grand Pré possède 3 ordinateurs qui ont été achetés il y a plus de 7 ans, soit celui des opérateurs, celui du responsable des opérations et celui du secrétaire-trésorier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les ordinateurs actuels de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré commencent à montrer des signes de faiblesse et de ralentissement ;

**CONSIDÉRANT QU'**il aurait lieu de remplacer les ordinateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ;

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission auprès d'un représentant de la compagnie Dell a été demandée et qu'il nous propose le remplacement de 3 ordinateurs au montant de 3 351,87 \$ plus taxes ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-042

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Lamy et résolu unanimement que les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré acceptent la dépense et autorisent l'achat de 3 ordinateurs auprès la compagnie Dell au montant de 3 351,87 \$ plus taxes.

**QUE** Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à payer cette somme à partir de la carte de crédit Visa de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

### **12.8 REPLACEMENT D'UN DÉBITMÈTRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un débitmètre doit être remplacé au puits SA-21 ;



**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Francis Morel-Benoit a demandé des prix pour le remplacement d'un débitmètre et la mise en route au SA-21 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions suivantes ont été reçues :

- Endress & Hauser 4 004,77 \$
- Compteurs Lecompte 3 790,00 \$

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-043

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Roger Michaud et résolu unanimement que les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré acceptent la dépense et autorisent l'achat d'un débitmètre de la compagnie Les Compteurs Lecomte au montant de 3 790,00 \$.

**13. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ**

**13.1 RENOUVELLEMENT – ADMINISTRATEUR AU CONSEIL DE L'OBVRLY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'Aqueduc de Grand Pré a un représentant au sein du conseil d'administration de l'OBVRLY ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler le mandat du représentant pour une période de deux ans ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-044

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de nommer Monsieur Gaétan Beauclair à titre de représentant au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) pour une période de deux ans.

**14. VARIA**

**14.1 DEMANDE DE SOUMISSIONS – MANUEL D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

Ce point est reporté à une séance subséquente.

**14.2 SALAIRE DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Paillé a été embauché à titre de secrétaire-trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le 13 décembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la première période de probation de Monsieur Mario Paillé était de trois mois et elle se terminait le 13 mars 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions d'embauche de Monsieur Mario Paillé prévoient une augmentation salariale pouvant aller jusqu'à 7 % après la première période de probation et cela selon l'évaluation (Résolution 2016-11-173) ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-045

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'accorder une augmentation de salaire de 7% à Monsieur Mario Paillé effectif à compter du 13 mars 2017.

#### **14.3 REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 296 000 \$ AU 23 JUIN 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré avait adopté la résolution 2016-03-050 pour le refinancement d'un montant de 296 000 \$ au 23 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'Aqueduc de Grand Pré a informé le Ministère des Finances qu'elle a l'intention de rembourser au complet en un seul versement le solde de l'emprunt de 296 000 \$ en date du 23 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Joanie Roy, CPA auditrice, CA, MBA de chez Malette S.E.N.C. afin de spécifier l'utilisation de cette somme à même le solde de l'excédent de fonctionnement affecté provenant de l'exercice précédent, soit 2015 ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-046

**EST PROPOSÉ** par Monsieur André Lamy et résolu unanimement d'abroger et remplacer la résolution numéro 2016-03-050 et autoriser le remboursement complet en un seul versement le solde de l'emprunt de 296 000 \$ en date du 23 juin 2016 à même le solde de l'excédent de fonctionnement affecté provenant de l'exercice précédent, soit 2015.

#### **14.4 FORMATION DES OPÉRATEURS SUR LES ESPACES CLOS**

**CONSIDÉRANT QUE** les opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré sont appelé à travailler fréquemment en espaces clos ;

**CONSIDÉRANT QUE** les opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ont suivi une formation sur les espaces clos il y a déjà quelques années ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est recommandé de renouveler cette formation tous les 3 à 5 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) offre une formation de rappel standard en espaces clos d'une journée au coût de 75\$ par personne plus les frais de déplacement du formateur selon l'endroit où se donne la formation et répartis parmi tous les participants de la formation ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-047

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement d'autoriser la dépense et de permettre aux opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré de suivre la formation de rappel standard donnée par l'APSAM sur les espaces-clos.

**14.5 FORMATION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LES ESPACES CLOS**

**CONSIDÉRANT QUE** les opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré sont appelé à travailler fréquemment en espaces clos ;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail en espaces clos nécessite la présence d'au moins 2 personnes, dont un surveillant de chantier ;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'occasion les opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré peuvent se retrouver seuls lorsqu'un travail en espace clos est nécessaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pourrait agir à titre de surveillant de chantier au besoin ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) offre une formation initiale en espaces clos d'une durée de 2 jours au coût de 150\$ par personne plus les frais de déplacement du formateur selon l'endroit où se donne la formation et répartis parmi tous les participants de la formation ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-048

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'autoriser la dépense et de permettre au secrétaire-trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré de suivre la formation initiale donnée par l'APSAM sur les espaces-clos.

**14.6 FORMATION DES OPÉRATEURS SUR LA SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** les opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré sont appelé à travailler fréquemment en bordure des routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail en bordure des routes représente un risque élevé d'accident tant pour les travailleurs que les usagers de la route ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des normes du ministère des Transports du Québec à suivre en terme de signalisation des travaux routiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** les opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré n'ont aucune formation sur la signalisation des travaux routiers et qu'ils ne savent pas si leurs équipements et procédures sont conformes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) offre une formation en signalisation des travaux routiers d'une journée au coût de 75\$ par personne plus les frais de déplacement du formateur selon l'endroit où se donne la formation répartis parmi tous les participants de la formation ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-049

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Roger Michaud et résolu unanimement d'autoriser la dépense et de permettre à 2 opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré de suivre la formation en signalisation des travaux routiers donnée par l'APSAM.

#### **14.7 FORMATION DES OPÉRATEURS EN ABATTAGE MANUEL ET DÉBROUSSAILLAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** les opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré sont appelé fréquemment à abattre des arbres et faire du débroussaillage ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abattage d'arbres et le débroussaillage représente un risque élevé d'accident pour les travailleurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** les opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré n'ont aucune formation sur l'abattage d'arbres et le débroussaillage et qu'ils ne savent pas si leurs équipements et procédures sont conformes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école de Foresterie de La Tuque offre une formation en abattage manuel et débroussaillage d'une durée de 3 jours au coût de 2 280,00 \$ plus les frais de déplacement du formateur pour un groupe de 7 personnes maximum ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation est la seule qui est reconnue par la CNESST ;

**POUR CES MOTIFS :**

2017-03-050

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement d'accepter la dépense et de permettre à 2 opérateurs de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré de suivre la formation en abattage manuel et débroussaillage donnée par l'école de Foresterie de La Tuque conditionnel à ce qu'elle se donne dans la région.

#### **14.8 WIFI**

Monsieur Réjean Carle informe les membres du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré que le réseau Wifi de la MRC est installé dans la

salle du conseil de Sainte-Ursule. Les intéressés peuvent aller rencontrer M. René Lafontaine à la MRC de Maskinongé pour faire programmer leurs appareils et ainsi leur donner accès au Wifi sans à avoir à rentrer le mot de passe à chaque fois.

#### **14.9 DÉPÔT DU RAPPORT DE VÉRIFICATION DU BARRAGE WATERLOO**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'Aqueduc de Grand Pré a mandaté Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur, pour la vérification de l'état du vide-moine et de la conduite de béton (trop-plein) ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Francis Morel-Benoit fait rapport des recommandations et en explique le contenu aux membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ;

**CONSIDÉRANT QU'**une version finale sera déposée aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ;

#### **POUR CES MOTIFS :**

2017-03-051

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré prennent connaissance du rapport de la vérification de l'état du vide-moine et de la conduite de béton (trop-plein) et qu'il soit déposé aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

#### **14.10 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE YAMACHICHE**

Monsieur Gaétan Beauclair informe les membres du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré que la résolution 039-2017 adoptée par la municipalité de Yamachiche est un compte-rendu de la situation jusqu'à présent dans le dossier Olymel.

Madame Barbara Paillé n'est pas en accord avec certains points de cette résolution. Premièrement, la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ne peut soutenir le projet d'agrandissement de l'usine A. Trahan par Olymel puisque la Régie fournit l'eau à la municipalité, pas à l'usine. Deuxièmement, que la rencontre avec le conseil municipal de Yamachiche et les ingénieurs de GénieCité du 1<sup>er</sup> février 2017 n'a pas permis de répondre à toutes les interrogations de nature technique, seulement celles qu'ils avaient à cette date.

Monsieur Roger Michaud affirme que la municipalité de Yamachiche pourrait ajouter un point à cette résolution ou en adopter une nouvelle à l'effet qu'elle s'engage à rembourser à la Régie d'Aqueduc de Grand Pré tous les frais encourus reliés au dossier d'augmentation du débit accordé à Yamachiche. Il s'agit de mettre par écrit les propos tenus par le maire Michel Isabelle. C'est une façon de protéger la Régie en cas de changement au sein du conseil municipal de Yamachiche lors des prochaines élections.

Monsieur Gaétan Beauclair dit qu'il informera le conseil municipal de Yamachiche de ces points apportés par les membres du conseil de la Régie. Madame Barbara Paillé en parlera tant qu'à elle directement au maire de Yamachiche, Monsieur Michel Isabelle.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est mentionnée.

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**POUR CE MOTIF :**

2017-03-052

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement que la présente séance soit levée à 22 h 45.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

